

A black and white photograph of a man in a suit and glasses sitting in a lounge chair at an airport. He is looking down at his open laptop. Behind him is a large window showing the interior of the airport terminal. A sign with the number '31' is visible through the glass.

tarifs
2026

applicables
à compter
du 1^{er} janvier 2026

redevances

extra-aéronautiques

sommaire

vos contacts aéroport	p. 3
plan de la zone aéroportuaire	p. 4
01	
dispositions générales	p. 6
1.1 règlement des factures	p. 6
1.2 recouvrement	p. 6
1.3 application de la tva	p. 7
1.4 traitement de données à caractère personnel	p. 7
02	
tarifs des redevances domaniales	p. 8
2.1 terrains	p. 8
2.2 aérogare commerciale	p. 8
2.3 installations dans la zone de fret	p. 8
2.4 autres bâtiments	p. 9
03	
tarifs des charges locatives	p. 10
3.1 électricité	p. 10
3.2 confort climatique	p. 10
3.3 chauffage	p. 10
3.4 eau	p. 11
3.5 charges pour parties communes	p. 11
3.6 collecte et traitement des déchets	p. 11
3.7 téléphone (réseau interne)	p. 11
04	
tarifs des parcs autos	p. 12
4.1 stationnement au ticket	p. 12
4.2 parcs à la réservation	p. 13
4.3 abonnements	p. 13
05	
tarifs des autres prestations	p. 14
5.1 loueurs de voitures	p. 14
5.2 salon « la croix du sud »	p. 14
5.3 pass premium	p. 15
5.4 image service à distance	p. 16
5.5 prestation informatique	p. 16
5.6 consigne relais et objets trouvés	p. 16
5.7 expéditions d'objets	p. 17
5.8 fourreaux	p. 17
5.9 équipement de communication radio vhf	p. 17
5.10 antenne hertzienne	p. 18
5.11 prises de vue	p. 18
5.12 autres redevances	p. 19
5.13 lignes régulières : droits d'accès gare routière	p. 19
5.14 passager reconduit	p. 18
5.15 taux horaire technicien	p. 19
5.16 animaux au statut sanitaire incertain	p. 20

contacts

demande de locaux et terrains

Pauline CARDONA

tél. 05 61 42 45 06 / 07 63 71 67 79

email : pa.cardona@toulouse.aeroport.fr

redevances et charges locatives

Anne-Marie ANGELY

tél. 05 61 42 45 59 / 06 65 44 82 37

Marie-Laure CIREFICE

tél. 05 34 61 83 20 / 06 65 44 82 25

Laure NARBONNE

tél. 05 34 61 83 61 / 06 65 44 81 75

Pascal SAMPIERI

tél. 05 61 42 44 46 / 06 65 44 82 07

salon La Croix du Sud

Laurence KRAMER

tél. 05 61 42 44 16

email : l.kramer@toulouse.aeroport.fr

redevances commerciales

tél. 05 81 76 86 17

email : declarationca-atb@toulouse.aeroport.fr

comptabilité clients

tél. 05 61 42 44 12

email : compta-clients@toulouse.aeroport.fr

parcs et accès

tél. 05 34 61 83 23

email : chefs-de-quart@toulouse.aeroport.fr

prises de vue

Frédérique ALARY

tél. 05 34 61 83 72

email : studio@toulouse.aeroport.fr

site internet

adresse : www.toulouse.aeroport.fr

rubrique : Professionnels

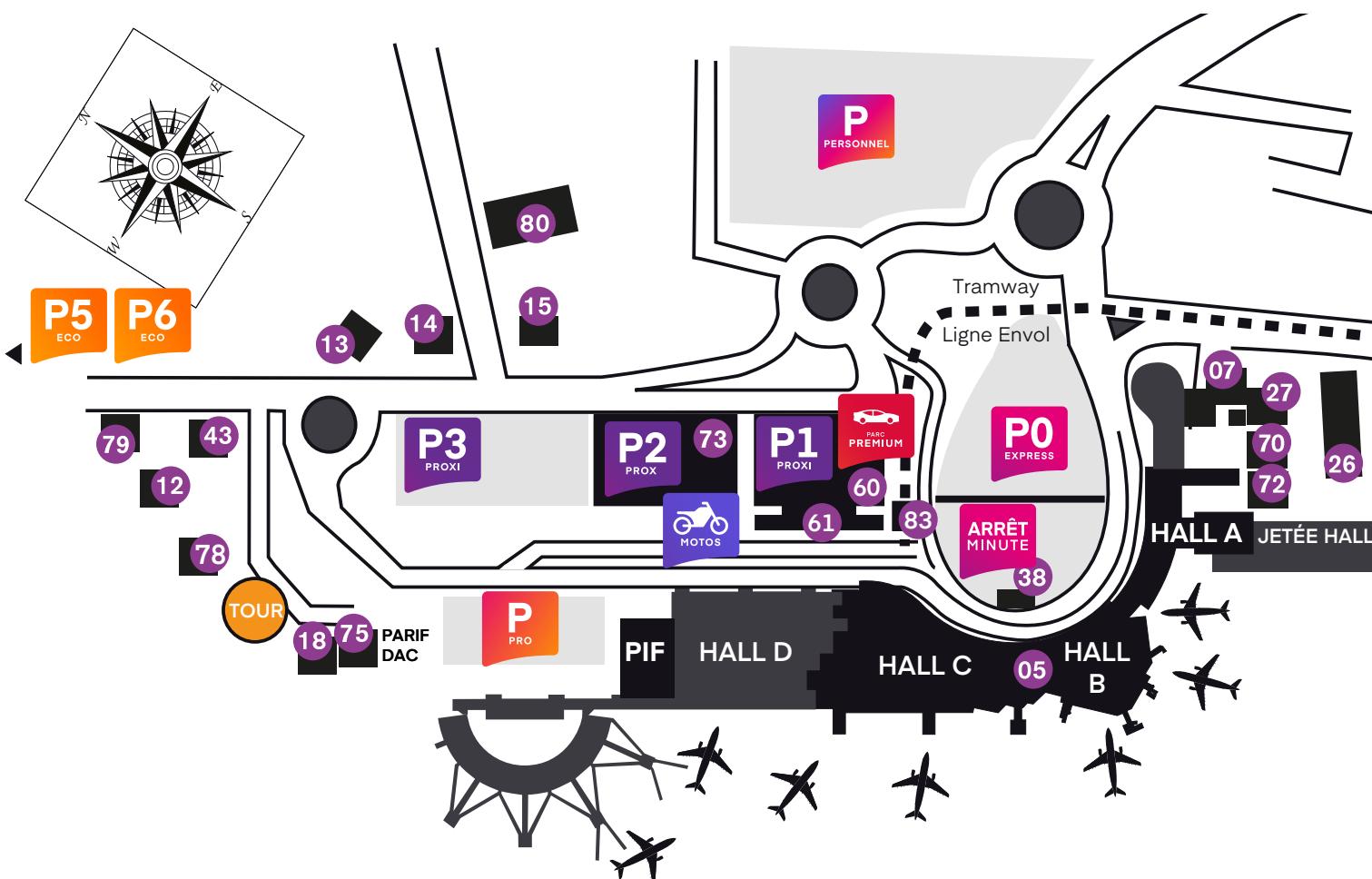
correspondance

Société Aéroport Toulouse-Blagnac

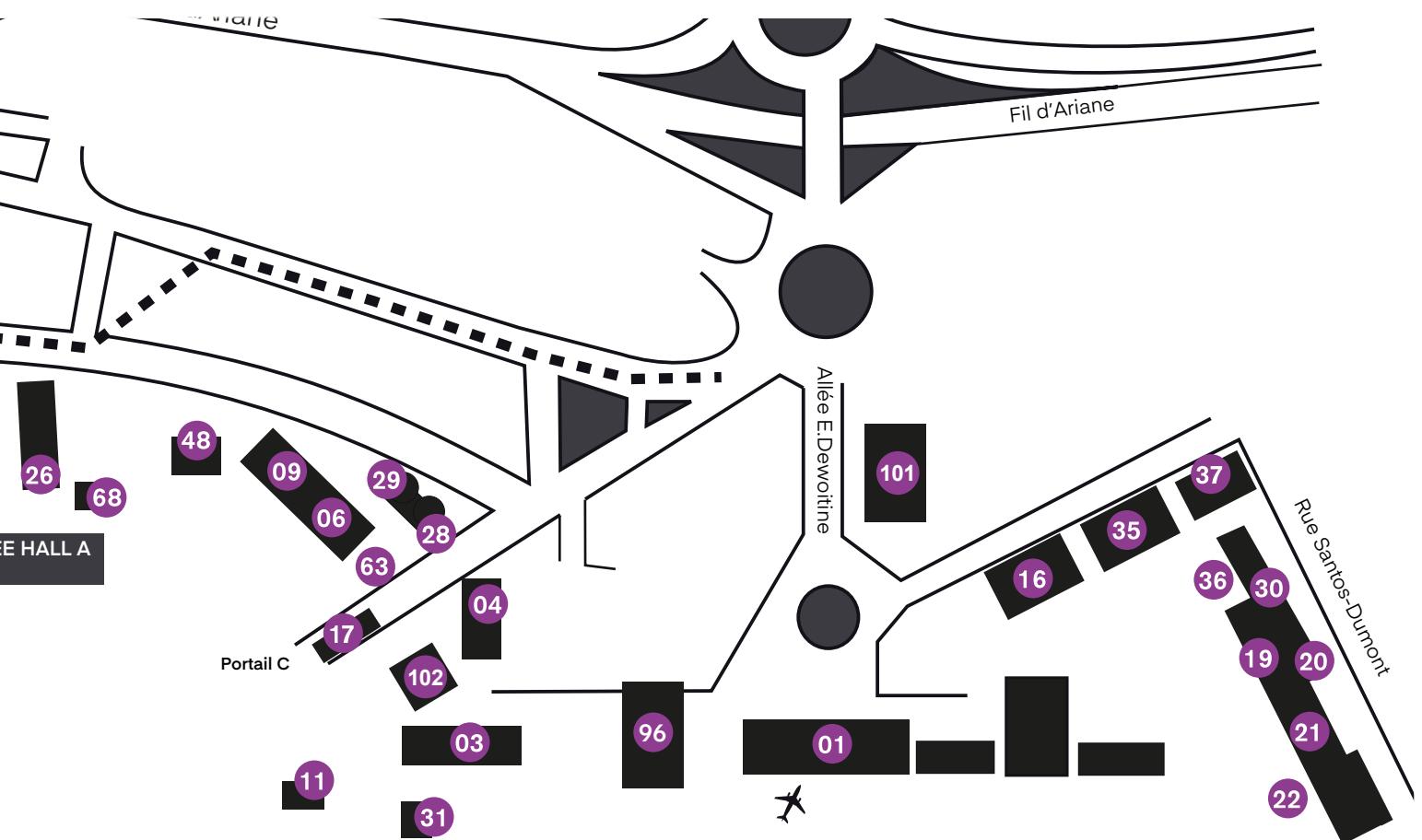
CS 90103 - 31703 Blagnac Cedex



plan de la zone aéroportuaire



01	Aérogare d'aviation d'affaires	19	Hangar avions
03	Bâtiment maintenance matériel de piste	20	Bâtiment industriel
04	Bâtiment maintenance matériel de piste	21	Bâtiment industriel
05	Aérogare commerciale	22	Hangar avions
06/09	Gare de fret	26	Bâtiment assistance piste
07	Bâtiment technique	27	Bâtiment technique
11	Dépôt pétrolier	28	Bâtiment bureaux fret & Douane
12	Bâtiment location de voitures	29	Bâtiment bureaux fret & Douane
13	Bâtiment location de voitures	30	Hangar avions
14	Bâtiment location de voitures	31	Bâtiment espaces verts
15	Bâtiment location de voitures	35	Bâtiment industriel
16	Bâtiment industriel	36	Bâtiment industriel
17	Poste de contrôle (portail C)	37	Bâtiment industriel
18	Bâtiment SSLIA	38	Bâtiment esplanade



- 43 Bâtiment location de voitures
- 48 Bâtiment Fret
- 60 Proxiparc P1
- 61 Bâtiment "La Passerelle"
- 63 Station vétérinaire
- 68 Box eau potable
- 70 Abri chargeur Tracmas 1
- 72 Abri chargeur Tracmas 2
- 73 Proxiparc P2
- 75 PARIF (Côté DAC)
- 78 Bâtiment crèche
- 79 Bâtiment location de voitures
- 80 Bâtiment Step
- 83 Bâtiment Tisséo

- 96 Bâtiment centre de tri fret express
- 101 Bâtiment Airbus
- 102 Bâtiment Airbus

01

dispositions générales

Toutes les autorisations d'exercer une activité accordées par la Société Aéroport Toulouse-Blagnac, sont consenties sous le régime des autorisations d'occupations temporaires du domaine public de l'Etat.

1.1 règlement des factures

Exigibilité

Les factures doivent être payées dans les 30 jours nets à partir de la date de la facture. Par exception, les entrées individuelles au salon La Croix du sud, les consignes relais et les expéditions d'objets sont payables à la commande de la prestation.

Paiement :

- par virement sur le compte suivant :

code banque	code guichet	n° de compte	clé RIB
13135	00080	08126833889	89

numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR76 1313 5000 8008 1268 3388 989

code de l'établissement bancaire (BIC)

CEPAFRPP313

- par chèque :

Libellé à l'ordre de

"société Aéroport Toulouse-Blagnac"

- par prélèvement

1.2 recouvrement

Garantie de paiement des factures

Aéroport Toulouse-Blagnac pourra exiger la mise en place des garanties suivantes :

- un dépôt de garantie d'un montant minimum de 3 mois de redevances TTC,
- la souscription d'une garantie à première demande auprès d'une banque agréée par Aéroport Toulouse-Blagnac, dont le montant sera évalué par Aéroport Toulouse-Blagnac notamment en fonction du volume d'activité du client.

En cas de retard de paiement :

En cas de retard de paiement et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque :

- les sommes restant dues, au titre des redevances pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L1 du code général de la propriété des personnes publiques, sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.
- les sommes échues, relatives aux autres redevances extra-aéronautiques, sont majorées d'intérêts de retards au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

En cas d'absence de paiement :

la société Aéroport Toulouse-Blagnac se réserve le droit :

- d'appréhender les garanties constituées et de mettre en cause les cautions fournies, sur simple mise en demeure,
- d'exiger le règlement immédiat des prestations facturées,
- d'interrompre les prestations (eau, électricité, téléphone, accès aux parcs autos...),
- et d'engager des poursuites.

1.3 application de la tva

La TVA s'applique sur l'ensemble des redevances extra-aéronautiques, conformément aux textes en vigueur.

Tous les tarifs sont indiqués Hors Taxes sauf mention contraire.

1.4 traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont traitées par AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC, qui est le responsable de traitement, pour répondre aux demandes formulées ainsi que dans le cadre de l'exécution des prestations et services.

Toute information complémentaire ou l'exercice des droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) est possible par email à dpo@toulouse.aeroport.fr en joignant une copie d'un titre d'identité en cours de validité et précisant l'objet de la demande, ou en remplissant le formulaire

<http://www.toulouse.aeroport.fr/mention-legales/contact-dpo.»>

tarifs des redevances domaniales

Les tarifs des redevances pour occupation du domaine sont revalorisés en appliquant la variation annuelle de l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) entre le 2^e trimestre de l'année n-2 et le 2^e trimestre de l'année n-1. Pour les tarifs des redevances domaniales 2026, la revalorisation est ainsi de +0,51 %.

2.1 terrains

terrains affectés privativement	tarifs
terrain nu	3,36 € / m ² / an
terrain viabilisé	7,11 € / m ² / an
terrain revêtu	7,74 € / m ² / an

2.2 aérogare commerciale

bâtiment n°5	tarifs
redevances	
réserve	119,77 € / m ² / an
bureaux catégorie 1	207,00 € / m ² / an
bureaux catégorie 2	277,71 € / m ² / an
surfaces commerciales	343,24 € / m ² / an
comptoir d'informations et de vente de billets	2 723,42 € / poste / an

2.3 installations dans la zone de fret

bâtiment n°6 et n°9	tarifs
bureau catégorie 1	182,58 € / m ² / an
bureau catégorie 2	188,67 € / m ² / an
réserves	125,60 € / m ² / an
magasins	120,12 € / m ² / an

bâtiment n°28 et n°29	tarifs
bureau de plus de 60 m ²	206,42 € / m ² / an
bureau de moins de 60 m ²	248,40 € / m ² / an

2.4 autres bâtiments

bâtiment		tarifs
N° 3	module sans mezzanine	97 724,22 € / an
	module avec mezzanine	105 653,44 € / an
N° 4	ensemble immobilier	83 700,40 € / an
	bureaux	177,84 € / m ² / an
	locaux	119,77 € / m ² / an
N° 7	réserve	119,77 € / m ² / an
N° 19	bureaux	142,43 € / m ² / an
	locaux	89,03 € / m ² / an
	hangar	120,12 € / m ² / an
N° 20	ensemble immobilier	71 276,81 € / an
	hangar	70,09 € / m ² / an
	bureaux	163,02 € / m ² / an
N° 21	ensemble immobilier	214 714,49 € / an
	bureaux	132,50 € / m ² / an
	locaux	99,89 € / m ² / an
	hangar	56,98 € / m ² / an
N° 26	bureaux catégorie 1	163,98 € / m ² / an
	bureaux catégorie 2	270,59 € / m ² / an
N° 30	ensemble immobilier	78 540,41 € / an
	bureaux	163,02 € / m ² / an
	locaux	99,89 € / m ² / an
	hangar	70,08 € / m ² / an
N° 36	ensemble immobilier	65 122,15 € / an
N° 48	ensemble immobilier	222 346,76 € / an
N° 60	réserves	119,77 € / m ² / an

2.5 parking avion Darse

poste avions catégorie 1	46 962,96 €
poste avions catégorie 2	22 363,41 €
poste avions catégorie 3	11 181,71 €
poste avions catégorie 4	5 591,38 €

2.6 boîte aux lettres

boîte aux lettres	228 € / an
-------------------	------------

03

tarifs des charges locatives et divers

3.1

électricité

L'énergie électrique est facturée suivant deux éléments :

- une facturation au Kw consommé pour les locaux privatifs ayant un compteur propre,
- une facturation au m² pour les locaux n'ayant pas de compteur électrique propre.

locaux privatifs avec compteur propre	tarifs
	0,325 € / kWh

locaux privatifs sans compteur propre	tarifs
bureau	53,56 € / m ² / an
comptoirs et back office	90,40 € / m ² / an
surfaces utilitaires (locaux, garages, magasins, réserves)	20,66 € / m ² / an

3.2

confort climatique

Le confort climatique consiste à assurer, dans les bâtiments pouvant être occupés par plusieurs locataires, une régulation de la température en fonction des conditions extérieures.

locaux privatifs sans compteur propre	tarifs
tous bâtiments sauf N° 28 et 29	71,46 € / m ² / an
bâtiments N° 28 et 29	41,43 € / m ² / an
réserves du bâtiment 5	17,85 € / m ² / an

3.3

chauffage

L'énergie thermique est facturée proportionnellement à la surface occupée.

bâtiments	tarif
tous bâtiments	33,00 € / m ² / an

3.4

eau

La fourniture d'eau est refacturée en fonction de la consommation individuelle relevée sur compteur.

eau froide	tarif
	9,00 € / m ³

3.5 **charges pour parties communes**

Ces charges regroupent les frais inhérents aux surfaces communes (couloir, escalier, ascenseur, sanitaires, abords...).

Valeur estimée

bâtiments	tarifs
bâtiments N° 5 - 60 - 38 - 73	66,30 € / m ² / an
bâtiments N° 9 - 28 - 29	39,90 € / m ² / an
bâtiments N° 1 - 4 - 19 - 26	28,98 € / m ² / an

3.6 **collecte et traitement des déchets**

(*) Ces tarifs sont soumis à l'application d'un coefficient de pondération (de 1 à 10) en fonction de l'activité.

	tarifs
coefficient 1	4,40 € / m ² / an
coefficient 3	13,20 € / m ² / an
coefficient 4	17,60 € / m ² / an
coefficient 6	26,40 € / m ² / an
coefficient 8	35,20 € / m ² / an
coefficient 10	44,00 € / m ² / an

3.7 **téléphone (réseau interne)**

taxe de raccordement d'un poste	tarifs
dans l'aérogare (Bâtiment 5)	434,78 €
hors aérogare	sur étude et devis
transfert	sur étude et devis

frais de fonctionnement	tarifs
abonnement par poste intérieur (sur autocom aéroport)	210,43 €
location et entretien d'un poste intérieur	18,19 €

tarifs ttc des parcs autos

Tarifs applicables au 08 janvier 2026

4.1

stationnement au ticket TARIFS TTC

arrêt minute	
0 - 10 mn	0,00 €
11 - 15 mn	2,30 €
16 - 20 mn	4,00 €
21 - 25 mn	5,70 €
26 - 30 mn	7,30 €
31 mn - 24 h 00	1,50 € par 5 mn supplémentaires



	express parcs P0	eco parcs P5-P6
de 0 à 10 mn	0,00 €	3,60 €
de 11 à 15 mn	2,40 €	3,60 €
de 16 à 30 mn	2,80 €	4,00 €
de 31 mn à 45 mn	4,20 €	7,20 €
de 46 mn à 1 h 00	5,10 €	8,30 €
de 1 h 01 à 1 h 15	6,10 €	8,90 €
de 1 h 16 à 1 h 30	6,70 €	9,90 €
de 1 h 31 à 1 h 45	7,10 €	10,50 €
de 1 h 46 à 2 h 00	7,50 €	11,10 €
de 2 h 01 à 2 h 15	8,20 €	11,30 €
de 2 h 16 à 2 h 30	8,70 €	11,50 €
de 2 h 31 à 2 h 45	9,40 €	11,70 €
de 2 h 46 à 3 h 00	10,20 €	11,80 €
de 3 h 01 à 3 h 15	16,20 €	11,90 €
jusqu'à 12 h de stationnement	+ 2,60 € par 1/4 h suppl.	+ 0,10 € par 1/4 h suppl.
au-delà de 12 h de stationnement	+ 10,70 € par heure suppl.	
de 12 h 01 à 24 h 00		19,50 €
2 jours		37,50 €
3 jours		49,50 €
4 jours		56,60 €
5 jours		60,60 €
6 jours		64,60 €
7 jours		68,60 €
8 jours		72,80 €
9 jours		76,80 €
au delà		+5,50 € / jour supplémentaire



proxiparcs P1/P2/P3	
de 0 mn à 15 mn	3,60 €
de 16 mn à 30 mn	4,00 €
de 31 mn à 45 mn	7,20 €
de 46 mn à 1 h 00	8,30 €
de 1 h 01 à 1 h 15	8,90 €
de 1 h 16 à 1 h 30	9,90 €
de 1 h 31 à 1 h 45	10,50 €
de 1 h 46 à 2 h 00	11,10 €
de 2 h 01 à 2 h 15	11,60 €
de 2 h 16 à 2 h 30	12,10 €
de 2 h 31 à 2 h 45	12,60 €
de 2 h 46 à 3 h 00	13,10 €
de 3 h 01 à 3 h 15	13,60 €
de 3 h 16 à 3 h 30	14,10 €
de 3 h 31 à 3 h 45	14,60 €
de 3 h 46 à 4 h 00	15,10 €
de 4 h 01 à 4 h 15	15,50 €
de 4 h 16 à 4 h 30	15,90 €
de 4 h 31 à 4 h 45	16,30 €

proxiparcs P1/P2/P3	
de 4 h 46 à 5 h 00	16,70 €
de 5 h 01 à 5 h 15	17,10 €
de 5 h 16 à 5 h 30	17,50 €
de 5 h 31 à 5 h 45	17,90 €
de 5 h 46 à 6 h 00	18,30 €
de 6 h 01 à 6 h 15	18,60 €
de 6 h 16 à 12 h 00	+ 0,10 € par 1/4 h suppl.
de 12 h 01 à 24 h 00	24,10 €
2 jours	48,20 €
3 jours	72,30 €
4 jours	96,40 €
5 jours	120,50 €
6 jours	137,70 €
7 jours	152,90 €
8 jours	168,00 €
9 jours	179,00 €
10 jours	189,00 €
11 jours	199,00 €
au delà	+ 10,00 € par jour suppl.



4.2 parcs à la réservation

En cas de dépassement de la durée choisie, les frais de stationnement du temps dépassé seront facturés en sortie au tarif du parc en vigueur.

4.3 abonnements TTC*

(1) Tarifs abonnements applicables au 8 janvier 2026

abonnements	
Annuel Premium (1)	2 065,00 €
Annuel Proxiparcs P1 (1)	1 545,00 €
Annuel Ecoparcs P5 (1)	940,00 €
Annuel Navigants P5	620,00 €
Annuel Personnel P4	395,00 €

*Abonnement pour le Personnel Navigant non basé : accessible au seul PN résidant seulement dans les départements limitrophes.

Tarif pour frais de reproduction de carte : 25 € TTC (carte perdue ou abîmée).

tarifs des autres prestations

5.1

loueurs de voitures

parcs de proximité loueurs de voitures	tarifs
places extérieur P2	1 874,58 € / place / an
places intérieur P2	2 180,77 € / place / an
cabine intérieur P2	360,43 € / m ² / an

5.2

salon «Croix du Sud»

tarif professionnels

tranches	tarifs par passager
de 1 à 5 000 passagers / an	22,80 € HT
de 5 001 à 30 000 passagers / an	18,50 € HT
de 30 001 à 80 000 passagers / an	12,40 € HT
plus de 80 000 passagers / an	9,30 € HT



tarif particuliers

tranches	tarifs par passager
entrée individuelle (+ de 12 ans)	30,00 € TTC
offre junior (de 6 à 12 ans)	18,90 € TTC
entrée enfant (de 0 à 6 ans)	gratuit
offre DUO*	45,00 € TTC
lot de 5 entrées	119,00 € TTC
abonnement annuel Coupe-file et Salon**	389,90 € TTC

*2 personnes voyageant le même jour sur le même vol.

** abonnement 12 mois, accès nominatif et illimité aux services Coupe-file et Salon Croix du Sud (voir CGV).

5.3 pass premium

Le service Pass Premium est une prestation combinant le service coupe-file appelé Accès Premium (accès prioritaire et différencié aux contrôles de sûreté) et l'accès au salon Premium La Croix du Sud. Ce service est proposé aux passagers déclarés éligibles par les compagnies aériennes ; les modalités tarifaires et d'éligibilités applicables sont les suivantes :

Tarification

Pour chaque compagnie aérienne, le tarif applicable est calculé sur le nombre d'entrées de leurs passagers au SALON selon le barème spécifié à l'article 5.2, sous réserve expresse que ce nombre d'entrées soit supérieur ou égal à 15 % du nombre de passages à l'accès différencié aux contrôles de sûreté. La facturation du service PASS PREMIUM sera alors portée par la facturation mensuelle des entrées au salon.

Si le nombre d'entrées au SALON est inférieur à 15 % du nombre de passages à l'accès différencié aux contrôles de sûreté, le tarif applicable sera alors calculé sur un nombre d'entrées forfaitaire égal à 15 % du nombre de passages à l'accès différencié.

Exemple : pour la compagnie AAAA, pour 1 000 passages à l'accès différencié si le nombre d'entrées SALON est égal à 200, le tarif applicable sera $200 \times \text{le tarif de la tranche "de 1 à 5 000 passagers/an"}$, si le nombre d'entrées n'est égal qu'à 100 inférieur donc au minima donné de 150, le tarif applicable sera alors égal à $150 \times \text{le tarif de la tranche "de 1 à 5 000 passagers/an"}$.

Le différentiel entre nombre d'entrées effectives et nombre d'entrées forfaitaires sera facturé chaque mois, ajouté à la facturation des entrées au salon et retenu pour le cumul du nombre d'entrées au salon des mois suivants.

Eligibilité

Chaque compagnie aérienne devra octroyer au passager qu'elle déclare bénéficiaire un titre de transport portant un encodage informatique spécifiant l'accessibilité de ce même passager au service PASS PREMIUM.

Si l'accès différencié aux contrôles de sûreté était dégradé, des critères d'acceptation plus restrictifs pourront être requis après concertation avec les compagnies aériennes.

tarif particuliers

Le service coupe-file Accès Premium est accessible à titre individuel.

tarifs	
accès unité	7,00 € TTC
lot de 5	30,00 € TTC
abonnement annuel*	159,90 € TTC

*abonnement 12 mois nominatif (voir CGV)

5.4 image service à distance

Diffusion des vols à l'arrivée et/ou au départ,
dans l'aérogare commerciale (bâtiment 5)

tarifs	
moniteur petit modèle : 2 images (p2)	2 340,74 € / an

A l'extérieur de l'aérogare commerciale

tarif	
	sur étude et devis

5.5 prestations informatiques

tarifs	
location d'un PC crews	
trafic	2 999,28 € / poste / an
vente	3 697,96 € / poste / an
location d'une imprimante crews	
IER	3 079,48 € / imprimante / an
OKI	1 670,40 € / imprimante / an
hébergement baie	
baie (48U)	20 769,69 € / an
1/2 baie (16U)	10 464,57 € / an
1/4 baie (8U)	5 493,30 € / an
1/8 baie (4U)	2 883,06 € / an
utilisation réseau ATB	
prise standard câblée	286,29 € / an
prise téléphonie IP câblée	428,87 € / an
prise spécifique câblée	854,36 € / an
utilisation wifi aéroport	
AP Bureau	1 435,91 € / an
AP Tri Bagage	1 435,91 € / an
AP Parking Avion (Piste)	1 795,18 € / an
Forfait mise en service	11 827,49 €

5.6 consignes relais et objets trouvés

tarif	
consignes relais*	12 € TTC
objets trouvés**	12 € TTC

*Dépose au comptoir Accueil Info

**Restitution au comptoir Accueil Info

5.7 **expédition d'objets**

Objets confisqués au contrôle des bagages, objets perdus, consigne relais.

	France métropolitaine	Union Européenne	Hors Union Européenne
enveloppe	20 € TTC	30 € TTC	45 € TTC
colis	30 € TTC	45 € TTC	70 € TTC

Les objets ne doivent pas excéder 1 kg et un format de 18 x 26 cm pour les envois sous enveloppe, 3 kg et un format de 30 x 20 x 10 cm pour les envois par colis.

5.8 **fourreaux**

frais forfaitaires de mise en service	tarifs
réalisation d'installations par le titulaire	4 080,94 €
mise à disposition d'un fourreau ou d'un chemin de câble	2 040,48 €

redevance annuelle	tarif
droit de passage et mise à disposition	8,17 € / mètre linéaire

5.9 **équipement de communication radio vhf**

	tarifs par équipement
installations à usage privé	802,14 € / an
installations à usage partagé	1336,94 € / an
installations à usage commercial	2 673,87 € / an
antennes et antennes UMTS intérieur	2 787,72 € / an
antenne UMTS extérieur	8 363,34 € / an

5.10 antenne hertzienne

	tarif
redevance domaniale forfaitaire par site*	45 678,39 €

*Site intérieur ou extérieur qui comprend notamment les éléments suivants : baie(s) radio, antenne(s), mât(s), armoire(s) électrique(s) et câble(s) coaxial et fibre optique...

5.11 prises de vue

	tarifs
prises de vue photographiques	
par 1/2 journée	800,00 €
par jour *	1 600,00 €
prises de vue cinématographiques pour longs métrages	
par 1/2 journée	1 500,00 €
par jour *	3 000,00 €
prises de vue cinématographiques pour courts métrages ou télévision	
par 1/2 journée	1 000,00 €
par jour *	1 500,00 €

* jour = temps de tournage limité à 12h00.

NB : Cette redevance n'est toutefois qu'un droit d'usage des installations ; toute prestation annexe fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les tournages de grande ampleur et/ou présentant des contraintes particulières (durée, moyens techniques, impact opérationnel, exigences de sûreté ou de sécurité), pourront faire l'objet d'une tarification spécifique établie sur devis, indépendamment des tarifs standards.

5.12 autres redevances

	tarifs HT
traitement des véhicules Transit Temporaire (TT)	16,15 € par véhicule
taxis aéroport	566,67 € / titre / an
navettes hôtels, navettes entreprises	575,00 € / titre / an
véhicules VTC	487,50 € / titre / an

5.13 Lignes régulières : droits d'accès gare routière

nb passage	tarif passage
par passage	5,42 €

5.14 **passager reconduit**

	tarif
frais d'hébergement par jour	68,99 €

5.15 **taux horaire technicien**

TECHNICIEN MAINTENANCE	tarifs
semaine	59,32 € / h
week-end	311,41 € + 103,80 € / heure commencée
jours fériés	444,88 € + 148,29 € / heure commencée

AUTRES TECHNICIENS	tarifs
semaine	72,06 € / h
week-end	378,31 € + 126,10 € / heure commencée
jours fériés	540,44 € + 180,15 € / heure commencée

5.16 **animal au statut sanitaire incertain**

	tarifs
entrée d'un animal dont le statut sanitaire est incertain (forfait facturé à la Cie Aérienne)	283,68 €
cas d'une mise en quarantaine sur ordre des Services Officiels de l'Etat. Toute semaine entamée est due. Du lundi 00:00:01 au dimanche soir 23:59:59. (tarif facturé à la Cie Aérienne).	84,51 € / semaine 148,08 € / semaine supplémentaire

5.17 **gestion locative**

	tarifs
facturation état des lieux en cas d'absence non justifiée du locataire	150 €
constat d'occupation non autorisé	réel des coûts d'huissier + 15% de frais administratif
facturation de devis sans suite de travaux	250 €

CS 90 103 | 31703 Blagnac Cedex
Tél. 0825 380 000 (0,15 € TTC/min)
Fax : 05 61 42 44 53
www.toulouse.aeroport.fr

